

2022

NOTE DE SYNTHÈSE

EE
ÉDUCATION
À L'ÉGALITÉ

NOTE DE SYNTHÈSE

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE L'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS DANS LE PREMIER DEGRÉ



INTRODUCTION

Cet état des lieux des acteurs et actrices agissant pour l'égalité filles-garçons dans le premier degré intervient en réponse à une demande grandissante d'éducation à l'égalité dans les écoles maternelles et primaires.

Pour y répondre, le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, a souhaité identifier les acteurs et actrices mais aussi les actions menées et les outils utilisés pour l'éducation à l'égalité dans le premier degré. Cette note est basée sur 18 entretiens menés en Île-de-France entre avril et juin 2022, avec :

/ 7 représentantes de l'Éducation nationale (direction générale de l'enseignement scolaire, rectorats, directions des services départementaux de l'éducation nationale),

/ 3 villes membres du Centre Hubertine Auclert, complétés par des réponses détaillées par mail de 5 autres collectivités territoriales,

/ 7 associations développant ou ayant développé des programmes en direction du premier degré.

À l'issue des entretiens, **un atelier d'échange d'expériences** sur les interventions en milieu scolaire dans le premier degré a réuni une quarantaine de représentantes d'associations.

DES RÉSISTANCES AUX QUESTIONS DE GENRE EXACERBÉES AU PREMIER DEGRÉ

Le premier degré apparaît comme un lieu de cristallisation d'importantes résistances. **Historiquement, l'objectif d'égalité filles-garçons est lié à l'orientation scolaire et la mixité, et concernait donc principalement le second degré** (collège et lycée). Ce n'est que depuis *la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* datant de 2013 que le premier degré est inclus dans cet objectif d'égalité. Cette année marque aussi le lancement des « ABCD de l'égalité » avec pour objectifs l'égalité filles-garçons et la lutte contre les stéréotypes de genre dans le premier degré. Ce programme a rencontré de vives oppositions, notamment de la part des parents avec l'organisation de journées de retraits des enfants de

l'école en signe de protestation. **Cet épisode rend difficile, encore aujourd'hui, les actions sur ce thème en écoles maternelles et primaires.**

L'argument le plus souvent avancé repose sur le fait que **les enfants dans le premier degré (maternelle et élémentaire) seraient trop jeunes** pour parler de ces sujets et que les actions pour l'égalité filles-garçons relèveraient du militantisme. Un autre argument avancé est l'idée qu'il n'y aurait pas besoin d'actions pour l'égalité au premier degré car **les inégalités ne seraient pas encore présentes**, ce qui résulte finalement d'une difficulté à envisager la réalité des violences sur et entre les enfants. Cet argument implique aussi une minimisation du sujet, alors relégué au second plan.

À L'ÉCOLE : DES INITIATIVES LOCALES ET PEU VALORISÉES PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

Des formations ponctuelles pour les professionnel·les

La plupart des initiatives menées par des acteurs et actrices de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité filles-garçons dans le premier degré sont **dirigées vers les professionnel·les**, c'est-à-dire les enseignant·es et les directeurs et directrices d'écoles, et non pas

vers les élèves directement. Elles se déroulent le plus souvent au niveau des circonscriptions **à l'initiative d'inspecteurs et inspectrices actives sur l'égalité filles-garçons**. Ces actions consistent en majorité en des temps de formation, qui peuvent être rattachées à l'éducation à la sexualité, aux violences sexistes et sexuelles ou à des thématiques plus générales sur l'égalité, notamment dans les pratiques professionnelles et la création de projets. Ce sont principalement des directeurs

et directrices, et des enseignant-es stagiaires qui en bénéficient car elles et ils sont plus facilement disponibles. Pour les enseignant-es en poste dans le premier degré, **participer à des formations implique d'être remplacé-e**, ce qui n'est pas toujours possible et dépend notamment du soutien des inspecteurs et inspectrices de circonscription. Ces contraintes peuvent expliquer en partie le format des formations proposées qui reste court, allant de quelques jours au plus à quelques heures au moins ; de six à neuf heures dans le cadre de la formation de trois semaines des enseignant-es stagiaires. **Ces formations sont le plus souvent ponctuelles et n'impliquent pas de suivi** des actions menées ou de retour d'expérience. À titre d'exemple, une chargée de mission au sein d'une DSDEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale), affirme que la pérennisation de l'offre de formation des enseignant-es qu'elle propose n'est actuellement possible que par sa présence à ce poste.

Le plan académique de formation, qui permet aux personnels de l'académie de se former dans le cadre de la formation continue, peut être mobilisé à cette occasion. Cependant, seulement 18 heures de formation annuelles sont possibles dans le premier degré sur la totalité des sujets et les contenus sont nationaux et donc sans marge de manœuvre. Ce manque de temps pousse les acteurs et actrices à se tourner plutôt vers les **formations d'initiative locale** qui consistent en une formation au sein d'un établissement. Ces formations ont pour avantage de développer des thématiques à la demande sur négociation par l'établissement, mais elles dépendent de la volonté du personnel de l'établissement.

Une absence de cadre et de valorisation des initiatives menées

L'état des lieux a fait ressortir un manque de cadre pour les actions pour l'égalité en maternelle et primaire. De manière générale, **les actions en faveur de l'égalité filles-garçons ne sont que peu soutenues et valorisées.**

Cela s'illustre par une **absence de budget dédié** spécifiquement aux actions dans le premier degré, à la fois au niveau des villes, mais aussi au niveau de l'Éducation nationale avec des missions égalité généralistes, et finalement plus actives sur le second degré. Ce manque de valorisation conduit les acteurs et actrices du premier degré à **mener des actions à la demande ou à faire une forme de « bricolage » pour que ces actions aboutissent.** Par conséquent, on observe un manque d'actions directes à destination des élèves, mais aussi un manque d'évaluation de ces actions, qui reposent sur des initiatives individuelles, et qui ne sont **ni systématisées ni pérennes.**

Dans le second degré, **des référent-es égalité sont nommés dans chaque établissement,** et chaque académie dispose de **référent-es académiques,** souvent des inspecteurs ou inspectrices investies de cette mission, et parfois accompagnés par un-e chargé-e de mission. **À partir de l'année scolaire 2022-2023, les établissements du secondaire pourront être labellisés « égalité filles-garçons »,** sur le modèle de la labellisation « E3D » (École/Établissement en Démarche de Développement Durable).

Les missions de référent-es égalité au sein de l'Éducation nationale, qu'elles soient au niveau des établissements, des rectorats ou des DSDEN ne sont **pas ou peu valorisées financièrement, et s'ajoutent aux autres missions des personnes référentes.** Au niveau des DSDEN, il s'agit le plus souvent des inspectrices de circonscription pour le premier degré. Faute d'un cadre similaire à celui des référent-es académiques égalité

filles-garçons, leur action s'inscrit souvent dans d'autres cadres comme celui des valeurs de la République ou du développement durable. Au niveau des académies, un nombre d'heures définies, et le plus souvent réduites, est parfois consacré à cette mission égalité, mais cela varie d'une mission ou d'une académie à l'autre, et semble relever des capacités de négociation des référent-es. La prise en compte des enjeux liés au premier degré par les missions académiques semble dépendre également de l'implication des personnes nommées. Dans les établissements scolaires, et même dans ceux du secondaire où cette mission est obligatoire, **le statut de référent-e égalité n'apporte aucune valorisation au sein de l'établissement ou de l'Éducation nationale, ni de rémunération systématique.**

De manière générale, **les actions pour l'égalité filles-garçons dans le premier degré ne s'appuient pas réellement sur un cadre opérationnel, notamment national.** La présence d'un cadre aide pourtant à développer et mener des actions pour l'égalité dans le premier degré car il sert de justification à la tenue de ces actions. Il permet également une institutionnalisation des questions d'égalité filles-garçons et donc une forme de systématisation. C'est le cas dans l'académie de Versailles avec le plan « Il, elle, on : pour l'égalité filles-garçons, contre les violences sexistes et sexuelles » ¹ que les DSDEN sont chargées de mettre en œuvre. La DSDEN du Val d'Oise (95) utilise ce cadre pour former les directeurs et directrices selon le plan académique, mais aussi les enseignant-es avec des circonscriptions pilotes dès la rentrée 2022. Dans ce département, les actions pour l'égalité filles-garçons sont aussi développées et facilitées dans le cadre des écoles labellisées « E3D » ou « Génération 2024 » pour les Jeux olympiques, qui incluent la thématique de l'égalité filles-garçons.

MOBILISER ET ADAPTER LES CADRES EXISTANTS : LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ ET LES RÉFÉRENT-ES ÉGALITÉ DES ÉCOLES DE LA CIRCONSCRIPTION DE MASSY

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion, d'observation et de proposition prévue par le Code de l'éducation. Elle conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Dans la ville de Massy, le CESC est inter-degré et inter-établissements, et une équipe égalité filles-garçons réunissant le premier et le second degré y a été formée avec l'appui du Centre académique d'aide aux écoles et aux établissements de l'académie de Versailles. ² Depuis deux ans, les directeurs et directrices et les référent-es égalité des établissements **se réunissent trois à quatre fois par an**, dans le cadre du CESC, pour des temps de formations ou d'échanges. Ce projet est possible grâce à un appui fort d'une élue de la collectivité qui est également membre de l'Éducation nationale, permettant ainsi la mise à disposition des ressources nécessaires.

Parmi les participant-es à ce CESC se trouvent des **référent-es égalité nommé-es par l'inspectrice dans chaque école de sa circonscription**, selon les besoins de chaque établissement, **en miroir du dispositif obligatoire dans les collèges et lycées**. Il s'agit alors soit d'un-e référent-e à part entière, ou du directeur ou de la directrice. L'objectif est d'apporter un soutien à la direction de l'école dans la politique d'égalité et de créer un lien avec l'équipe enseignante pour développer des actions pour l'égalité à destination des élèves. Cette initiative permet d'inscrire la thématique d'égalité filles-garçons dans le temps avec des personnes ressources identifiées dans les établissements. Les effets de ce projet se traduisent dans les établissements par un engagement des élèves en faveur de l'égalité et des actions des référent-es et des enseignant-es de manière ponctuelle ou dans les pratiques et les programmes. La prochaine étape pour l'inspectrice afin d'outiller les référent-es est de pouvoir leur proposer systématiquement une formation.

DES ACTIONS MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS, AVEC OU À CÔTÉ DE L'ÉCOLE ?

Selon le Code de l'éducation, l'enseignement public du premier degré relève de la compétence des villes. Il semble alors pertinent de s'interroger sur la capacité d'agir des collectivités sur l'égalité filles-garçons dans le premier degré.

Agir autour de l'école, une porte d'entrée ?

Plusieurs personnes interviewées dans le cadre de cet état de lieux font état de la possibilité d'agir autour de l'école en passant par les centres de loisirs ou périscolaires. Des associations telles que Léa Solidarité Femmes se saisissent de ce terrain et développent leurs actions de prévention dans **les centres de loisirs et les centres sociaux des quartiers prioritaires de la ville en partenariat avec les services municipaux**. Certaines missions égalité municipales se saisissent également de ces espaces. C'est le cas de la mission égalité d'une Ville qui a développé des ateliers sur l'égalité filles-garçons et sur le harcèlement auprès de CM1 et CM2 avec le budget de la mission. Cependant, travailler avec les centres de loisirs n'est pas forcément un choix, et peut intervenir après un refus d'agir dans les écoles, ou face à l'absence de financement pour y mener des actions. Si les centres de loisirs ou temps périscolaires rassemblent les mêmes enfants, certaines personnes interviewées insistent sur le fait que les enjeux, notamment d'apprentissage, ne sont pas les mêmes qu'à l'école.

AGIR ENTRE LES ÉCOLES ET LE COLLÈGE, UN PARTENARIAT ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉDUCATION NATIONALE : L'EXEMPLE DES CITÉS ÉDUCATIVES

Depuis 2019, des territoires peuvent être labellisés « cités éducatives », pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville par la mise en lien de différents acteurs et actrices autour de l'école : services de l'État, collectivités, écoles et collèges, associations, parents et beaucoup d'autres selon les territoires. On compte aujourd'hui 126 cités éducatives. Chaque cité éducative bénéficie chaque année d'un fonds de 30 000 euros, financé à part égale par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère délégué à la Ville et au Logement. Un fonds d'amorçage de 100 000 euros a également été alloué à chaque cité éducative en 2019 pour lui permettre de lancer ses actions¹. Dans la cité éducative de Gennevilliers, le service droits des femmes, égalité femme-homme et lutte contre les discriminations de la Ville a mis en place **un groupe de travail sur l'égalité filles-garçons dédié au premier degré et financé par le budget de la cité éducative**. Il rassemble plusieurs professionnel·les du premier degré comme des personnels des écoles et des centres de loisirs.

—
1

Rapport annuel 2020 du Comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives.

Voir plus sur citeseducatives.fr/

Une offre de formation de ces professionnel·les y a été développée, avec des ateliers dispensés par différentes associations, selon les besoins évoqués. Elle s'accompagne d'un travail sur des projets éducatifs. Ce groupe de travail sur l'égalité filles-garçons dédié aux professionnel·les de maternelle et primaire a été rendu possible grâce au soutien de l'inspecteur de l'Éducation nationale du territoire qui a trouvé des remplacements pour permettre aux enseignant·es de participer à ce groupe. Les subventions de la cité éducative ont aussi financé un **appel à projets** pour des actions en collaboration entre des professionnel·les de l'éducation formé·es sur les thématiques d'égalité et des associations, à destination d'élèves du premier et second degré.

Des initiatives peu financées et peu valorisées

La capacité d'agir des villes pour l'égalité dans le premier degré est limitée par le manque de valorisation de ces actions. Celles-ci dépendent de **la volonté politique de la collectivité**, et des missions égalité qui ne sont pas présentes dans toutes les villes. De plus,

l'existence d'une mission égalité ou droits des femmes ne garantit pas le développement d'actions en direction de l'éducation et des jeunes, et encore moins en direction du premier degré, en raison notamment des résistances évoquées précédemment. Les actions mises en place sont donc **souvent le résultat d'implications individuelles fortes, ce qui ne garantit pas la pérennité des dispositifs**.

DES ASSOCIATIONS PRÊTES À RELEVER LE DÉFI

Des initiatives pour agir le plus tôt possible avec de nouveaux outils

Les actions associatives sont actuellement majoritairement orientées vers les élèves du secondaire. Les associations constatent cependant qu'agir en classe de 6^e et au niveau du collège de manière générale arrive trop tard et qu'il y a une **nécessité à développer les actions le plus tôt possible**, notamment dans le premier degré.

Dans le premier degré, les associations se concentrent sur le primaire, ce qui peut s'expliquer par les résistances à agir en direction d'élèves très jeunes, mais aussi par la proximité en âge entre les élèves de fin de primaire et du secondaire. Mettre en œuvre **des actions en direction d'élèves de maternelle nécessaire** en effet **une autre pédagogie et la création de nouveaux outils**, souvent autour de spectacles en regroupant le débat théâtral, mais aussi l'utilisation de marionnettes. Les interventions se basent également

sur des contes et des chansons, ou sur le détournement de jeux pour les rattacher à des thématiques d'égalité.

Des actions spécifiques sont développées à destination des élèves de maternelles comme **le projet égalité des genres de La Case**, [une association d'éducation populaire spécialisée](#) sur la solidarité internationale et le développement durable. Ce projet, développé en 2021 et 2022 dans le cadre de la cité éducative de Villiers-le-Bel, se déroule en quatre séances sous forme d'ateliers pédagogiques autour d'ouvrages et de contes. Il s'agit cependant pour l'instant d'une initiative ponctuelle pour trois écoles sur un territoire défini et limité par le cadre de la cité éducative.

Certaines associations mettent en place **des actions auprès des parents** pour faciliter les actions dans les écoles et faire face aux résistances évoquées, mais aussi pour prolonger ces actions à destination des enfants en dehors de l'école. Elles peuvent prendre la forme de cafés des parents, comme dans le cas de **l'association IDSanté** [\(Guyane\)](#).

LE PARCOURS « FILLES ET GARÇONS CASSONS LES CLICHÉS » DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE PARIS

La Ligue de l'enseignement de Paris a développé un parcours gratuit pour interroger les stéréotypes de genre à destination des CP et CE1. Il s'organise en quatre temps :

- / une animation pédagogique de l'association autour de la littérature jeunesse et de la création collective d'un conte à partir de dessins d'une illustratrice jeunesse,
- / une animation par l'enseignant-e à l'aide du kit pédagogique proposé pour construire une séquence pédagogique. Ce kit comprend aussi un livret pour les enfants et un pour les parents,
- / une représentation du spectacle *Le Goal s'appelait Julie* par la compagnie Entrées de jeu,
- / un débat citoyen animé par un-e intervenant-e.

Ce parcours croisé, prenant la forme d'une **alliance entre associations et enseignant-es**, permet de systématiser les actions sur l'égalité-filles garçons **sans les conditionner seulement à des interventions en milieu scolaire** par des associations, et d'éviter des actions ponctuelles en développant un suivi pédagogique. De plus, la collaboration de différentes associations permet de pérenniser le budget de financement de ce parcours à destination du premier degré : le caractère construit et complet du parcours ancré dans le temps, et en lien avec plusieurs associations favorise le maintien d'un budget spécifique.

TRAVAILLER VIA UNE ENTRÉE DISCIPLINAIRE AU PRIMAIRE : LE CONCOURS « LIRE ÉGAUX » DE TALENTS HAUTS

L'association Lire Égaux propose un concours d'écriture aux classes de CP et de CE1 d'Île-de-France. Chaque établissement élémentaire reçoit en début d'année scolaire un dossier d'inscription de la part de sa DSDEN. Les classes participantes travaillent sur l'élaboration d'un manuscrit abordant la question du sexisme ou des stéréotypes en s'appuyant sur le matériel pédagogique fourni. Le texte gagnant est illustré et publié sous forme de livre par la maison d'édition *Talents Hauts*.

EN MATERNELLE : LES ATELIERS DES MARIONNETTES POUR L'ÉGALITÉ DE L'ASSOCIATION DANS LE GENRE ÉGALES

Les ateliers « Des marionnettes pour l'égalité » de l'association Dans Le Genre Égales à destination des maternelles abordent les thématiques de déconstruction des stéréotypes de genre et des représentations sexistes à partir de trois ans. Ce projet pilote a été développé lors de l'année scolaire 2021-2022 en collaboration avec une professeure des écoles de Montreuil (93). Il pourra être déployé dans d'autres écoles maternelles à partir de la rentrée 2022.

Les ateliers s'articulent autour de **quatre histoires jouées avec des marionnettes**, sur différents thèmes : les jouets genrés, les injonctions à des comportements spécifiques (à partir de l'idée que les garçons ne peuvent pas pleurer), le consentement, et la mixité des métiers. Chaque atelier dure 45 minutes et s'organise en deux temps : un temps de spectacle et un temps de discussion à partir des réactions au spectacle et d'interventions pour le modifier. Les enseignant-es peuvent ensuite se saisir des outils utilisés lors de l'intervention pour les reprendre en classe par la suite, grâce au **partage des paroles des chansons et des histoires**.

Des résistances fortes autour de certaines thématiques

Parmi les interventions en milieu scolaire réalisées par des associations, **la déconstruction des stéréotypes de genre occupe une place centrale** dans les programmes à destination du premier degré. **D'autres thématiques comme les violences sur les enfants apparaissent comme plus difficiles à aborder** : des associations ayant développé des modèles sur les violences pédocriminelles et l'inceste à destination des adultes et des enfants avec un suivi pédagogique pendant un mois, témoignent de freins plus forts pour cette thématique par rapport aux ateliers sur les stéréotypes de genre. Ces freins peuvent aussi être liés à **la nécessité de former les professionnel·les avant d'agir auprès des enfants**, au risque d'interventions inutiles voire contre-productives.

Par ailleurs, des associations développent des interventions autour de thèmes peu abordés, comme **la fluidité de genre et la non-binarité**. L'association *En avant toute(s)* propose à la rentrée 2022 un programme à destination du premier degré sur **les masculinités**.

Des difficultés de financement et de mise en œuvre

Les financements constituent le frein principal des associations dans le développement des actions pour l'égalité filles-garçons à destination du premier degré. Dans l'Éducation nationale, il n'y a **pas de financements publics spécifiques au premier degré**, que ce soit par le ministère de l'Éducation nationale ou par les académies. Il est possible d'obtenir des financements par les rectorats, mais cela reste à la discrétion des missions égalité filles-garçons. Face à cette situation, plusieurs options sont explorées par les associations :

/ Pour celles qui reçoivent **une subvention nationale du ministère**, il s'agit d'en réserver une partie pour agir dans le premier degré. C'est par ce biais que la Ligue de l'enseignement finance son parcours croisé en primaire. Ces subventions sont néanmoins plutôt réservées à de grandes associations œuvrant sur l'ensemble du territoire.

/ Obtenir un **financement via les villes**, de manière ponctuelle sous la forme de demandes spécifiques ou d'appels à projets. L'entrée par les **cités éducatives** est une perspective intéressante de financement public mais limite les actions à certains territoires uniquement.

/ Se tourner vers **d'autres sources de financement public**, par exemple les Agences Régionales de Santé dans le cadre de programmes autour de la santé sexuelle.

/ Mobiliser **des financements privés** sous la forme de prix ou d'appels à projets. L'inconvénient de ces financements privés est la compétition et la course à l'innovation qu'ils instaurent entre les associations. De plus, ces financements restent ponctuels et ne permettent pas de pérenniser une offre d'interventions à destination du premier degré.

Ces pistes de financements ne sont pas exhaustives.

Exemples de financements pour des actions en faveur de l'égalité filles-garçons dans le premier degré

FINANCEMENTS PUBLICS	FINANCEMENTS PRIVÉS
<ul style="list-style-type: none"> / Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (subvention nationale) / Agences Régionales de Santé / Cités éducatives / Mairies et missions égalité / Académies et missions égalité / Préfectures 	<ul style="list-style-type: none"> / <u>Prix coup de pouce de la Fondation des Femmes</u> ↗ / <u>Appel à projet Milan presse et fondation « AGIR pour tous les enfants »</u> ↗ / <u>ONG Equimundo</u> ↗ (précédemment Promundo)

Ces demandes de subventions, auprès de multiples institutions, représentent **une charge de travail considérable pour les associations** qui identifient le besoin de recruter des salarié-es spécialisé-es sur les recherches de subventions et de financements. La charge de travail que demande le développement et la mise en œuvre des interventions en milieu scolaires et autres activités des associations ne permet pas de mener ce travail supplémentaire et de développer les actions à destination du premier degré.

Une autre difficulté est **la mise en réseau des associations et l'identification des contacts spécialisés** sur l'égalité et/ou le

premier degré de l'Éducation nationale et des villes. Ce manque de connaissance du réseau entraîne des difficultés de mise en œuvre des actions de ces associations qui ne peuvent pas promouvoir leurs programmes d'interventions, notamment dans l'optique d'obtenir des financements. La mise en œuvre des actions est également mise à mal par le manque de connaissances de la part des personnels de l'éducation concernant les démarches à entreprendre pour organiser des interventions d'associations dans leur établissement. Ainsi, des associations vont jusqu'à accompagner les enseignant-es pour remplir les formulaires de demandes de subvention pour des interventions extérieures.

CONCLUSION

Cet état des lieux des acteurs et actrices pour l'égalité filles-garçons dans le premier degré permet d'identifier plusieurs freins, et notamment **le manque d'un cadre institutionnel spécifique** entraînant un manque de systématisation **des actions ponctuelles et localisées**.

Ce manque d'actions et de systématisation découle également d'une **faible valorisation** accordée aux personnes travaillant sur ces questions, que ce soit dans le temps de travail attribué à cette mission ou dans leur rémunération. Les actions menées pour l'égalité filles-garçons dans le premier degré se fondent donc largement sur **des engagements individuels**. Ce constat est renforcé par la présence de **résistances importantes** aux actions en maternelle et primaire qui rendent difficile la mise en œuvre à plus grande échelle. Enfin, cet état des lieux souligne la difficulté de trouver des **moyens financiers**, particulièrement liée au premier degré, freinant ainsi les initiatives pourtant prometteuses des associations, notamment en raison du temps nécessaire à la recherche de financements.

Face au constat partagé de l'importance d'agir avant l'arrivée des élèves au collège, il semble donc nécessaire de prévoir des budgets spécifiques et d'accompagner les différent-es acteurs et actrices issu-es d'associations, de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales à agir ensemble pour systématiser les actions en faveur de l'égalité filles-garçons dans le premier degré.

RÉDACTION

Laura Fruchet et Gaëlle Perrin

COORDINATION ET SUIVI ÉDITORIAL

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Septembre 2022

MISE EN PAGE

Hélène Laforêt



Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

www.hubertine.fr